REPUBLIQUE FRANCAISE **DCM 38 - 2026**

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260526-DCM38-2026-DE
Date de télétransmission : 01/06/2026
Date de réception préfecture : 01/06/2026

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 26 MAI 2026

Conseillers: 09
Présents: 08
Votants: 08
Pouvoir: 01

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, DUBREUIL Anne-Elisabeth, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre, HENRY Guillaume,
Absente excusée : CLAVEAU Tiphaine,
Pouvoir : Tiphaine CLAVEAU à Francis PECKRE

Secrétaire de séance : Francis PECKRE

Date de la convocation : 21 mai 2026

Objet : **Désignation des délégués représentant à la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) sur la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales, selon lequel le conseil municipal procède à la désignation des ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Considérant que la CLECT est chargée notamment de l'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et ses communes membres ;

Considérant qu'il appartient à chaque commune de désigner ses représentants au sein de cette commission ;

Il est proposé au Conseil Municipal :
- Désigner un représentant titulaire ;
- Et le cas échéant, un représentant suppléant ;

pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260526-DE4da1ce4-DE
Date de télétransmission : 01/06/2026
Date de réception préfecture : 01/06/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :
En qualité de représentant titulaire : Loïc MICHAUD
En qualité de représentant suppléant : Francis PECKRE

Le conseil approuve à l'unanimité la désignation des délégués.

Fait à AMURÉ, le 26 mai 2026
Le Maire
Loïc MICHAUD

Le secrétaire de séance,
Francis PECKRE

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :